Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_45-DE

COTES D'ARMOR

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : LE LUDUEC Dominique.

2025-45 - LOCAL APPARTENANT A ODILE GAUDE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune loue un local appartenant à Odile GAUDE pour entreposer du matériel communal. Par délibération en date du 26 février 2018 le montant du loyer était fixé à 300 euros par an, non révisable, avec paiement annuel à terme échu.

Le Maire propose d'augmenter le montant du loyer.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que le montant du loyer, à compter du 1er janvier 2026, sera de 320 euros par an, non révisable, avec paiement annuel à terme échu.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

MAIRIE DE PLUSSULIEN (Côtes d'Armor)